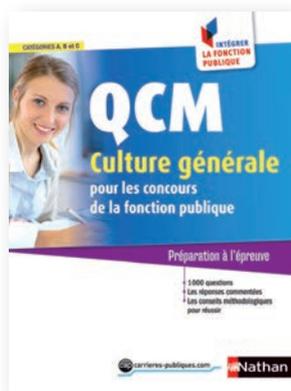


# Connaissance des institutions internationales, européennes et françaises : 50 QCM pour vous tester !



Ces 50 QCM sont extraits du livre :  
**QCM Culture Générale pour les concours de la fonction publique**  
de Pascal Joly, Géraldine de Saint Palais  
(responsable éditoriale),  
Adeline Pécout (éditrice)  
Editions Nathan  
Collection Intégrer la fonction publique  
Août 2016 - 240 pages  
ISBN 978-2-09-164732-6



## QCM 1 Les institutions internationales

### 1- L'Unicef est la principale organisation internationale d'aide :

- A. aux plus pauvres
- B. à l'enfance
- C. aux pays frappés par des catastrophes naturelles

### 2- La Charte des Nations unies a été adoptée en :

- A. 1919
- B. 1945
- C. 1970

### 3- Le processus de Kimberley vise à :

- A. lutter contre le trafic de drogue
- B. moraliser le commerce international de diamants
- C. interdire les mines antipersonnel

### 4- L'Organisation internationale du travail a été créée en :

- A. 1919
- B. 1945
- C. 1981

### 5- Le siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est à :

- A. Genève
- B. New York
- C. Paris

### 6- Le Conseil de l'Europe a son siège à :

- A. Bruxelles
- B. Luxembourg
- C. Strasbourg

### 7- Parmi ces différents pays, lequel n'est pas membre du Conseil de l'Europe ?

- A. Israël
- B. la Serbie
- C. la Turquie

### 8- Le Forum économique mondial de Davos :

- A. est la réunion institutionnelle du FMI
- B. est une organisation internationale indépendante
- C. vise à réguler les marchés financiers

### 9- Quel est le texte qui régit les relations diplomatiques entre États ?

- A. la Convention de New York
- B. la Convention de Paris
- C. la Convention de Vienne

### 10- La Convention internationale des Nations unies relative aux droits de l'enfant :

- A. a été adoptée en 1948
- B. a été adoptée en 1989
- C. est toujours en discussion

### 11- Le siège de l'Union pour la Méditerranée est fixé à :

- A. Alger
- B. Barcelone
- C. Athènes

### 12- La Ligue arabe a été fondée en :

- A. 1919
- B. 1945
- C. 1982

### 13- Le Défenseur des droits a été créé en :

- A. 1978
- B. 1982
- C. 2011

### 14- Quel pays n'a pas à ce jour signé le traité international interdisant l'usage des bombes à fragmentation ?

- A. l'Allemagne
- B. la Grande-Bretagne
- C. les États-Unis

### 15- La conférence de Bretton Woods donne naissance :

- A. au BANCOR
- B. au FMI
- C. au GATT

## QCM 2 Les institutions européennes

### 1- Le traité de Rome créant la Communauté économique européenne est signé :

- A. le 21 décembre 1956
- B. le 25 mars 1957
- C. le 26 juillet 1958

### 2- Le Conseil européen est instauré en :

- A. 1960
- B. 1974
- C. 1988

### 3- Qui a prononcé la célèbre phrase « I want my money back » ?

- A. Helmut Kohl
- B. François Mitterrand
- C. Margaret Thatcher

### 4- La Communauté économique européenne se transforme en Union européenne à la faveur du traité :

- A. de Berlin
- B. de Maastricht
- C. de Vienne

**+ de 30 titres  
pour préparer et s'entraîner  
aux épreuves**



Diffusion Nathan - 01 45 87 50 00 / Distribution Interforum - 02 38 32 71 00



[www.nathan.fr/livre-en-ligne](http://www.nathan.fr/livre-en-ligne)

## 5- L'euro a été adopté comme unité de compte :

- A. le 1er janvier 1999
- B. le 1er janvier 2002
- C. le 1er janvier 2006

## 6- L'Union européenne est :

- A. un État
- B. une fédération
- C. une organisation internationale

## 7- La monnaie fait partie des compétences :

- A. exclusives de l'Union européenne
- B. partagées de l'Union européenne
- C. d'appui de l'Union européenne

## 8- La Grèce a adhéré à l'Union européenne en :

- A. 1966
- B. 1981
- C. 1988

## 9- La réglementation européenne interdit de travailler aux mineurs de moins de :

- A. 14 ans
- B. 15 ans
- C. 16 ans

## 10- Parmi ces trois pays, lequel possède l'âge légal de départ à la retraite le plus élevé ?

- A. le Danemark
- B. la France
- C. l'Italie

## 11- Un citoyen français :

- A. peut accéder aux emplois publics dans n'importe quel pays européen
- B. peut accéder à certains emplois publics dans les autres pays européens
- C. ne peut pas accéder aux emplois publics dans les autres pays européens

## 12- La durée maximale hebdomadaire de travail est fixée dans l'Union européenne à :

- A. 39 heures
- B. 48 heures
- C. 60 heures

## 13- Le mandat d'arrêt européen :

- A. remplace la procédure d'extradition
- B. sera mis en place en 2010
- C. est conditionné par la ratification de la Constitution européenne

## 14- La Suisse :

- A. fait partie de l'espace Schengen
- B. est simplement membre associé de l'espace Schengen

- C. ne peut adhérer à l'espace Schengen, n'étant pas membre de l'Union européenne

## 15- Selon le pacte de stabilité et de croissance, le déficit budgétaire d'un État membre ne doit pas dépasser :

- A. 1,5 % du PIB
- B. 3 % du PIB
- C. 4,5 % du PIB

## QCM 3 Les institutions françaises

### 1- Aux termes de l'article 1er de la Constitution, la France est une République :

- A. sociale
- B. socialiste
- C. sociale-démocrate

### 2- L'organisation de la France est :

- A. centralisée
- B. déconcentrée
- C. décentralisée

### 3- Le régime politique français repose sur le principe :

- A. de la souveraineté nationale
- B. de la souveraineté des institutions
- C. de la souveraineté populaire

### 4- L'initiative de la révision de la Constitution appartient :

- A. au gouvernement
- B. au Parlement
- C. au président de la République et aux membres du Parlement

### 5- Pour aboutir, une révision de la Constitution doit être approuvée :

- A. par le Conseil constitutionnel
- B. par référendum
- C. par référendum ou par le Congrès

### 6- L'égalité entre hommes et femmes :

- A. est prévue de façon générale par la Constitution
- B. figure dans la Constitution mais uniquement en ce qui concerne l'accès aux mandats électoraux
- C. n'est pas inscrite à ce jour dans la Constitution

### 7- En cas de vacance ou d'empêchement du président de la République, qui exerce l'intérim ?

- A. le président de l'Assemblée nationale
- B. le président du Sénat
- C. le Premier ministre

## 8- Le Premier ministre :

- A. doit être investi par un vote de l'Assemblée nationale
- B. nomme les ministres
- C. ne peut être révoqué par le président de la République

## 9- La région :

- A. exerce une tutelle sur les communes de son ressort
- B. exerce une tutelle sur les départements de son ressort
- C. ne peut exercer de tutelle sur les collectivités de son ressort

## 10- Le président de la République :

- A. communique avec les assemblées au moyen de messages qu'il fait lire
- B. peut s'exprimer devant l'Assemblée nationale
- C. ne peut communiquer avec l'Assemblée nationale

## 11- Qui autorise la déclaration de guerre ?

- A. le chef de l'État
- B. le gouvernement en Conseil des ministres
- C. le Parlement

## 12- Le mandat des sénateurs est désormais de :

- A. 5 ans
- B. 6 ans
- C. 7 ans

## 13- Les sénateurs sont élus au scrutin :

- A. majoritaire
- B. proportionnel
- C. majoritaire et proportionnel

## 14- Sous la Ve République, l'Assemblée nationale a été dissoute à :

- A. 2 reprises
- B. 5 reprises
- C. 9 reprises

## 15- Sous la Ve République, le Sénat :

- A. n'a jamais été dissous
- B. a été dissous à 5 reprises
- C. a été dissous à 7 reprises

## 16- Qui négocie et ratifie les traités ?

- A. le chef de l'État
- B. le ministre des Affaires étrangères
- C. le Parlement

## 17- Les traités régulièrement ratifiés ont une valeur supérieure :

- A. à la Constitution
- B. aux lois
- C. aux ordonnances de l'article 38

**18- Les élections municipales ont lieu en principe tous les :**

- A. 5 ans
- B. 6 ans
- C. 7 ans

**19- Les conseils départementaux sont compétents en matière :**

- A. d'écoles primaires
- B. de collèges
- C. de lycées

**20- Parmi ces différentes collectivités, laquelle n'est pas gestionnaire d'un réseau routier ?**

- A. la commune
- B. le département
- C. la région



**QCM 1 : Institutions internationales**

**1- Réponse B :** à l'enfance. L'Unicef est la principale organisation internationale d'aide à l'enfance dans le monde.

**2- Réponse B :** 1945. La Charte des Nations unies, qui est l'instrument constitutif de l'Organisation des Nations unies, fut adoptée lors de la conférence de San Francisco le 26 juin 1945 par les représentants de 50 pays. La Pologne, qui n'avait pas été représentée à la Conférence, la signa plus tard.

**3- Réponse B :** moraliser le commerce international de diamants.

Le processus de Kimberley permet une régulation internationale en matière de diamants.

Il permet de délivrer des certificats en vue d'empêcher la vente de « diamants du sang », c'est-à-dire provenant de pays où ces pierres servent notamment à l'achat d'armes et où les droits de l'homme sont violés. Il a été signé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 par le Canada, les États-Unis, les pays de l'Union européenne et plus d'une trentaine de pays.

**4- Réponse A :** 1919. L'Organisation internationale du travail, qui a pour vocation de promouvoir la justice sociale et notamment de faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail, a été créée en 1919 par le traité de Versailles.

**5- Réponse A :** Genève. Institution spécialisée des Nations unies pour la santé, l'OMS a été fondée le 7 avril 1948 et a pour but d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible.

**6- Réponse C :** Strasbourg. Le Conseil de l'Europe a été créé par le traité de Londres du 5 mai 1949 signé par dix États : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède.

**7- Réponse A :** Israël. La Turquie a adhéré en 1949, la Serbie en 2003.

**8- Réponse B :** est une organisation internationale indépendante.

Créé en 1971, le Forum de Davos est une rencontre annuelle d'hommes politiques et de grands chefs d'entreprise visant à échanger sur la situation économique mondiale.

**9- Réponse C :** la Convention de Vienne. Cette convention a été conclue à Vienne le 18 avril 1961.

**10- Réponse B :** a été adoptée en 1989. Au sens de la Convention du 20 novembre 1989, sont considérés comme des enfants tous les êtres humains de moins de 18 ans.

**11- Réponse B :** Barcelone. Le siège de l'Union pour la Méditerranée est fixé à Barcelone en Espagne. En contrepartie, son Secrétaire général émane d'un pays du sud. L'Union pour la Méditerranée est une organisation internationale intergouvernementale à vocation régionale fondée à l'initiative du président Sarkozy, le 13 juillet 2008.

**12- Réponse B :** 1945. Fondée en 1945 à Alexandrie par sept pays, la Ligue arabe compte aujourd'hui 22 membres.

**13- Réponse C :** 2011. Instancé par la révision constitutionnelle de 2008, le Défenseur des droits est effectivement créé en 2011.

**14- Réponse C :** Les États-Unis. Le traité international interdisant l'usage des bombes à fragmentation a été adopté lors d'une conférence à Dublin en mai 2008. Il est entré en vigueur en août 2010 car trente pays au moins ont ratifié le texte. La France l'a signé et ratifié.

**15- Réponse B :** au FMI. La conférence de Bretton Woods en juillet 1944 aboutit à la création du Fonds monétaire international.

**QCM 2 : Institutions européennes**

**1- Réponse B :** le 25 mars 1957. Le 25 mars 1957, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent à Rome deux traités : l'un crée la Communauté économique européenne (CEE), l'autre crée la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom).

**2- Réponse B :** 1974. Le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement.

**3- Réponse C :** Margaret Thatcher. Margaret Thatcher estimait que son pays avait droit « à un juste retour financier » ; la crise se dénoue lors du sommet de Fontainebleau, en 1984, avec l'octroi du fameux « chèque britannique ».

**4- Réponse B :** de Maastricht. Le traité de Maastricht est signé le 7 février 1992 et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993.

**5- Réponse A :** le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Même si les nouveaux billets et pièces ne sont introduits que le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'euro est officiellement adopté comme unité de compte le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**6- Réponse C :** une organisation internationale. L'Union européenne est une organisation qui ne peut agir que sur la base des compétences que les États ont bien voulu lui transférer.

**7- Réponse A :** exclusives de l'Union européenne. Lorsque les États ont décidé de transférer l'intégralité de leur compétence dans un domaine, ils ne peuvent plus intervenir seuls ; c'est le cas de la monnaie.

**8- Réponse B :** 1981. La Grèce est membre de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 1981, sept après la fin de la dictature des Colonels.

**9- Réponse B :** 15 ans. Le travail des 15-18 ans est par ailleurs réglementé en ce qui concerne la durée de travail, le travail de nuit et les repos obligatoires.

**10- Réponse A :** le Danemark. L'âge légal de départ à la retraite est de 67 ans au Danemark.

**11- Réponse B :** peut accéder à certains emplois publics dans les autres pays européens. La plupart des emplois de fonctionnaires des pays de l'Union européenne sont aujourd'hui ouverts à tous les citoyens de l'Union ; seuls les emplois qui impliquent l'exercice de la puissance publique et de la souveraineté nationale ou la sauvegarde des intérêts généraux de l'État et des collectivités locales restent réservés aux nationaux.

**12- Réponse B :** 48 heures. Une directive de 1993 fixe la durée maximale hebdomadaire du travail à 48 heures ; ce texte sera prochainement modifié, notamment en ce qui concerne le calcul de la période de référence des 48 heures.

**13- Réponse A :** remplace la procédure d'extradition. Le mandat d'arrêt européen a été adopté par le Conseil le 13 juin 2002 ; il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**14- Réponse B :** est simplement membre associé de l'espace Schengen. La Norvège, la Suisse et l'Islande bénéficient du statut de pays associé à l'espace Schengen et ne participent donc pas à la prise de décision.

**15- Réponse B :** 3 % du PIB. Le Pacte de stabilité et de croissance impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires. C'est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. La procédure est enclenchée dès qu'un État dépasse le critère de déficit public fixé à 3 % du PIB.

**QCM 3 : Institutions françaises**

**1- Réponse A :** sociale. Art. 1<sup>er</sup> : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

**2- Réponse C :** décentralisée. C'est ce que prévoit désormais l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution : « [...] son organisation est décentralisée. »

**3- Réponse A :** de la souveraineté nationale. Aux termes de l'article 3 de la Constitution, « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».

**4- Réponse C :** au président de la République et aux membres du Parlement. L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du Premier ministre et aux membres du Parlement.

**5- Réponse C :** par référendum ou par le Congrès. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum, mais le président de la République peut décider de la soumettre au Parlement convoqué en Congrès.

**6- Réponse B :** figure dans la Constitution mais uniquement en ce qui concerne l'accès aux

mandats électoraux. L'article 3 de la Constitution prévoit que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »

**7- Réponse B :** le président du Sénat. Si le président du Sénat est à son tour empêché, c'est le gouvernement qui exerce l'intérim.

**8- Réponse C :** ne peut être révoqué par le président de la République. La Constitution ne prévoit pas de procédure de révocation du premier Ministre par le chef de l'État, même si la pratique de la V<sup>e</sup> République contredit ce point.

**9- Réponse C :** ne peut exercer de tutelle sur les collectivités de son ressort. La Constitution prévoit en effet qu'« aucune collectivité territoriale ne peut exercer une tutelle sur une autre. »

**10- Réponse A :** communique avec les assemblées au moyen de messages qu'il fait lire. Le président de la République communique avec les deux assemblées par des messages qu'il fait lire et qui ne donnent lieu à aucun débat. Il lui faut toutefois prendre la parole devant le parlement réuni en congrès.

**11- Réponse C :** le Parlement. C'est l'article 35 de la Constitution.

**12- Réponse B :** 6 ans. La loi de juillet 2003 fait passer le mandat des sénateurs de 9 à 6 ans à compter du renouvellement de 2008.

**13- Réponse C :** majoritaire et proportionnel. Selon le nombre de sénateurs dont dispose le département, les sénateurs sont élus au scrutin majoritaire ou proportionnel.

**14- Réponse B :** 5 reprises. 1962, 1968, 1981, 1988, 1997.

**15- Réponse A :** n'a jamais été dissous. Le Sénat ne peut être dissous.

**16- Réponse A :** le chef de l'État. Aux termes de l'article 52 de la Constitution, le président de la République négocie et ratifie les traités. Il est informé de toute négociation tendant à la conclusion d'un accord international non soumis à ratification.

**17- Réponse B :** aux lois. Les traités ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

**18- Réponse B :** 6 ans. Les dernières ont eu lieu en 2014.

**19- Réponse B :** de collèges. Depuis les lois de décentralisation de 1982-1983, les conseils départementaux sont compétents en ce qui concerne la gestion, la construction et l'entretien des collèges.

**20- Réponse C :** la région. Les départements se sont vu transférer au 1<sup>er</sup> janvier 2007 une bonne partie du réseau routier national, l'État ne gardant en gestion que 11 800 km de routes.